



CGV BILLETTERIE LES ECURIES IRSEA

Le présent service de Billetterie est réalisé par Les Ecuries IRSEA (Siège social D 201 – Quartier Salignan, 84400 APT, Code NAF 9319Z, N° SIRET 85029598100011).

PREAMBULE

Il est préalablement précisé que les présentes conditions générales régissent exclusivement les ventes de billets de spectacles sur le site www.lesecuriesirsea.com.

Les présentes conditions générales de vente ne concernent que les prestations de vente de billetterie et pas le spectacle ou l'événement en lui-même.

ARTICLE 1 - PRIX & NOMBRE DE PLACES

1.1 Les prix des billets de spectacles (valeur faciale) sont indiqués en euros toutes taxes comprises hors participation aux frais de traitement et d'expédition indiqués ci-après à l'article 7.3. Le prix figurant au recto du billet est le prix global payé par le spectateur. Le prix payé par le spectateur ne peut être modifié sans l'accord de l'organisateur de spectacle. Le nombre total de places en réservations cumulées par personne ne peut être supérieur au nombre de places définies par LES ECURIES IRSEA. Une même personne ne saurait effectuer plusieurs commandes espacées dans le temps pour contourner cette règle.

1.2 Différents types de tarifs peuvent vous être proposés notamment selon les prestations. Concernant le tarif groupes, lorsqu'il est proposé, un minimum de places déterminé par l'organisateur est obligatoire.

1.3 Pour certains spectacles, à la demande des organisateurs, vous recevrez des contremarques à la place des billets : dans ce cas, les billets sont à retirer, en échange des contremarques, à l'entrée de la salle, 30 min avant le début du spectacle.



1.4 Sauf indication contraire, le nombre total de places en réservations cumulées par personne ne peut être pris en compte qu'en suivant les précisions relatives audit spectacle via son évènement sur le site et/ou les réseaux sociaux des ECURIES IRSEA.

1.5 Toutes les commandes quelles que soient leur origine sont payables en euros.

1.6 LES ECURIES IRSEA se réservent le droit de modifier ses prix à tout moment mais les produits seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement des commandes.

ARTICLE 2 – DEROULEMENT DES SPECTACLES

Les spectacles équestres proposés par LES ECURIES IRSEA se dérouleront sur son site d'activités à l'adresse suivante : **Les Ecuries IRSEA, 2098 D943, 84400 APT.**

Un rappel de l'adresse sera indiqué sur le billet, les modalités de déroulement du spectacle seront quant à elles indiquées dans l'email de confirmation suivant validation du paiement.

ARTICLE 3 – DISPONIBILITÉ DES TICKETS & INVITATIONS

Les réservations de billets de spectacles s'effectuent en temps réel.

Dans ce cadre, notre serveur vous informe en temps réel sur la disponibilité des billets au moment de la passation de votre commande.

En cas d'indisponibilité dans l'un des types de places demandés, il vous sera proposé un renvoi vers un spectacle à une date ultérieure si ce dernier est encore programmé.

LES ECURIES IRSEA se réservent également le droit d'effectuer des spectacles sur invitation exclusivement, ainsi il est possible de ne pouvoir acheter ses tickets sur le site pour un événement particulier.

ARTICLE 4 – PLANS & LOCALISATION DES PLACES

En fonction de la configuration de la salle et de l'évènement, il peut vous être proposé les places suivantes :

+33 (0)4 90 75 57 00

216 C D 201
Quartier Salignan
84 400 Apt

contact@group-irsea.com



- Des places numérotées ;
- Des places faisant partie de plusieurs catégories correspondantes chacune à différentes zones (de la salle, des gradins, du manège) lesquelles peuvent être ou non numérotées ;
- Des places libres dans l'ensemble du lieu.

Dans le courant de votre réservation, vos places peuvent être indiquées sur un plan de salle si celui-ci est disponible. La localisation sur ce plan est fournie de la façon la plus représentative possible. Toutefois, en fonction de la dimension réelle de la salle figurée sur le plan, l'emplacement pourra indiquer soit le siège précis soit une zone de la salle dans laquelle sont situées vos places.

Les plans de salles de notre site sont mis en place à titre indicatif et n'ont aucune valeur contractuelle.

ARTICLE 5 – PAIEMENT

Nous vous rappelons que le fait de valider votre commande implique l'obligation à votre charge de payer le prix indiqué.

Le règlement de vos achats peut s'effectuer selon les moyens de paiement acceptés sur le site www.lesecuriesirsea.com.

Vous pouvez effectuer le règlement de vos achats sur notre site par carte bancaire.

5.1 Le paiement par carte bancaire vous permet de réserver vos billets en ligne et immédiatement de manière ferme. Les cartes acceptées pour le paiement d'une commande en billetterie de spectacles sont les cartes des réseaux Carte Bleue / Visa et Eurocard / Mastercard / American Express.

5.2 Un seul mode de paiement est autorisé par commande de spectacles.

ARTICLE 6 – SÉCURISATION DES PAIEMENTS ET DONNÉES PERSONNELLES

6.1 Sécurisation des paiements



Notre site fait l'objet d'un système de sécurisation par SumUp.

SumUp est conforme à la norme PSD2 SCA et prend en charge 3D Secure 2, garantissant des paiements en ligne en toute sécurité.

Dans le cadre de la lutte anti-fraude nous avons mis en place le paiement 3D Secure, système de paiement par authentification. Ce service est gratuit et peut se déclencher pour vos paiements par carte Bleue, Visa et MasterCard. Avec le 3D Secure (ou Verified by visa ou MasterCard SecureCode), votre banque vérifie au moment du paiement votre identité. Le procédé d'identification étant spécifique à chaque banque, veuillez vérifier auprès de votre banque le procédé d'authentification utilisé.

6.2 Données personnelles

6.2.1 Les informations et données vous concernant sont nécessaires à la gestion de votre commande et à nos relations commerciales. Ces informations et données sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires et ainsi que pour nous permettre d'améliorer et personnaliser les services que nous vous proposons et les informations que nous vous adressons.

Ces dernières sont stockées dans la base de données de la HOLDING GROUP IRSEA afin de vous proposer un catalogue de spectacles et autres activités. Nous conservons vos données pendant un délai maximum de trois (3) ans à compter de la collecte de vos données ou du dernier contact émanant de l'utilisateur sous réserve de pouvoir les anonymiser aux fins de conservation pour des données statistiques notamment.

Toutes les informations que nous recueillons auprès de vous peuvent être utilisées pour :

- Personnaliser votre expérience et répondre à vos besoins individuels
- Améliorer notre site
- Améliorer le service client et vos besoins de prise en charge
- Vous contacter par e-mail
- Vous envoyer des informations sur le Group-IRSEA et ses entités, des newsletters

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition, aux informations vous concernant en nous indiquant vos nom, prénom, adresse et si possible votre référence client via l'adresse suivante : HOLDING GROUP IRSEA, D 201 – Quartier Salignan 84400 APT ; ou par mail à : contact@group-irsea.com.



Conformément à la réglementation en vigueur, votre courrier doit être signé et accompagné de la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature et préciser l'adresse à laquelle doit vous parvenir la réponse. Une réponse vous sera alors adressée dans un délai de 2 mois suivant la réception de la demande.

Vous êtes également informés que vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle compétente (la Commission Nationale Informatique et Libertés pour la France), si vous considérez que le traitement de vos données à caractère personnel objet de la présente Charte constitue une violation des textes applicables.

Nous ne vendons, n'échangeons et ne transférons pas vos informations personnelles identifiables à des tiers. Cela ne comprend pas les tierce parties de confiance qui nous aident à exploiter notre site Web ou à mener nos affaires, tant que ces parties conviennent de garder ces informations confidentielles.

Les informations non-privées, cependant, peuvent être fournies à d'autres parties pour le marketing, la publicité, ou d'autres utilisations au sein du Group-IRSEA exclusivement.

ARTICLE 7 – CONFIRMATION DE LA COMMANDE

Votre commande de billets de spectacles n'est définitivement confirmée et n'engage LES ECURIES IRSEA qu'à réception de l'email confirmant que la commande de spectacles a bien été validée.

En conséquence, nous vous invitons à consulter votre messagerie électronique.

ARTICLE 8 – ACCEPTATION

Vous déclarez avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales de vente avant la passation de votre commande. La validation de votre commande vaut donc acceptation de ces conditions générales de vente.

ARTICLE 9 – OBTENTION DES BILLETS

9.1 Le débit de la carte bancaire est indépendant du retrait effectif des billets. En tout état



de cause, les billets sont réglés même si vous omettez de retirer vos billets dans votre boîte email. Dans tous les cas vous obtiendrez vos billets au plus tard à la date du spectacle.

9.2 Conditions spécifiques au Billet Imprimable à Domicile : le billet imprimable à domicile vous permet d'imprimer les billets achetés sur une imprimante ordinaire à partir d'un accès internet à la réception de votre billet dans votre boîte email. Pour être valide, votre billet doit être imprimé en mode portrait, sur une feuille A4 blanche, vierge recto et verso. A chaque place achetée correspond un billet.

9.3 Sécurité : nos billets imprimables à domicile sont pourvus d'un QR Code unique. La validité des billets est contrôlée et enregistrée à l'entrée à l'aide de lecteurs de QR Code. Il est impossible d'être admis à l'entrée plusieurs fois avec le même billet. La reproduction de billets est interdite et ne vous procurera aucun avantage. Seule la première personne à présenter le billet sera admise à assister à la manifestation. Elle est présumée être le porteur légitime du billet. C'est pourquoi il est interdit de reproduire, dupliquer ou contrefaire le billet d'une quelconque manière, ou de le mettre à disposition à de telles fins. Conservez votre billet en lieu sûr. Utilisez exclusivement un circuit de vente officiel pour acheter votre billet. N'acceptez jamais un billet qui vous est proposé par un inconnu, car il pourrait s'agir d'une copie.

L'organisateur peut refuser l'entrée de la manifestation lorsque plusieurs impressions, reproductions, copies ou imitations d'un billet imprimable à domicile sont en circulation et qu'un accès à la manifestation a déjà été concédé préalablement au détenteur d'une impression, d'une reproduction, d'une copie ou d'une imitation du billet imprimable à domicile correspondant. L'organisateur n'est notamment pas obligé de procéder à une vérification de l'identité de la personne présentant le billet imprimable à domicile afin de vérifier qu'il s'agit bien de l'acheteur de billets, ni de vérifier l'authenticité du billet imprimable à domicile dans la mesure où l'imitation ou la copie ne peut être identifiée de manière indubitable en tant que telle lors du contrôle d'entrée à la manifestation. Si le détenteur d'un billet imprimable à domicile est refoulé pour cette raison lors d'un contrôle d'accès, il n'existe aucun droit à remboursement du prix acquitté.

9.4 LES ECURIES IRSEA déclinent toute responsabilité : pour les anomalies pouvant survenir en cours de commande, de traitement ou d'impression du billet imprimable à domicile dans la mesure où elle ne les a pas provoquées intentionnellement ou par suite de négligences en cas de perte, vol ou utilisation illicite du billet imprimable à domicile. Il ne sera remis au client aucun duplicata ou certificat, rémission du billet, de quelque nature que ce soit, autre que le seul billet initial imprimable par le client.

9.5 Le remboursement du paiement des manifestations annulées avec des billets

+33 (0)4 90 75 57 00

216 C D 201
Quartier Salignan
84 400 Apt

contact@group-irsea.com



imprimables à domicile s'effectue automatiquement vis-à-vis de l'acheteur de billets au moyen d'un crédit sur la carte de crédit indiquée lors du processus de commande. Le droit au remboursement revient exclusivement à l'acheteur de billets qui est porté sur le billet imprimable à domicile et il n'est pas transmissible

9.6 En cas de perte, vol ou duplication frauduleuse d'un billet et/ou carte valide, seule la première personne détentrice du billet et/ou carte scanné à l'entrée pourra accéder à l'événement. L'acheteur demeure responsable de l'utilisation qui est faite de ses billets. Une pièce d'identité pourra lui être demandée. Ce billet ou cette carte ne peuvent être ni repris, ni échangés, même en cas de perte ou de vol. Aucun duplicata ne sera délivré.

ARTICLE 10 - ANNULATION, REMBOURSEMENT, UTILISATION

10.1 Absence de droit de rétractation

Conformément à l'article L 121-21-8 du Code de la Consommation, les billets de spectacles ne font pas l'objet d'un droit de rétractation.

10.2 Un billet de spectacle ne peut être remboursé même en cas de perte ou de vol, ni repris, ni échangé sauf en cas d'annulation d'un spectacle. En cas d'annulation du spectacle, seul le prix du billet sera remboursé. Ce remboursement n'interviendra qu'en faveur de l'acquéreur initial contre remise du billet. Dans tous les cas, aucun frais de quelque nature que ce soit, ne sera remboursé ou dédommagé.

Un billet ne peut également être revendu à un prix supérieur à celui porté au recto dudit billet.

Aucun duplicata du billet ne pourra être délivré y compris en cas de perte ou de vol. Lors du contrôle à l'entrée du lieu de l'événement, une pièce d'identité, avec photo, en cours de validité pourra vous être demandée et elle devra correspondre au nom inscrit sur le billet si celui-ci est nominatif.

10.3 Les événements se déroulent sous la seule responsabilité de l'organisateur. Les Ecuries IRSEA ne peuvent, en aucun cas, être tenues pour responsable.

10.4 À l'annonce de l'annulation ou d'une modification de date, d'horaire ou de lieu d'un spectacle pour lequel vous avez réservé des places, vous acceptez que LE ECURIES IRSEA puissent utiliser les coordonnées que vous avez saisies lors de la réservation pour vous tenir



informés de la marche à suivre.

ARTICLE 11 – QUESTIONS ET SUIVI DE COMMANDE

Pour toute information ou question, notre accueil est à votre disposition :

Téléphone : **04.90.75.57.00** (prix d'un appel local), du lundi au samedi de 09h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00.

Courrier : LES ECURIES IRSEA D 201 – Quartier Salignan, 84400 APT

Contactez-nous par mail : contact@group-irsea.com .

ARTICLE 12 – DROIT APPLICABLE – LITIGES

Les ventes de billetterie visées aux présentes sont soumises à la loi française.

Pour toute réclamation vous pouvez contacter l'accueil aux coordonnées mentionnées à l'article 10 des présentes conditions.

En cas de litige, les tribunaux du ressort du siège des Ecuries IRSEA sont seuls compétents.

LES ECURIES IRSEA vous remercient de votre confiance et vous souhaitent la bienvenue.